

Lyon, le 20 février 2017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION HORIZON PARRAINAGE DU 11 FEVRIER 2017

Le 11 février 2017, à 15 H, les membres de l'Association Horizon Parrainage se sont réunis en Assemblée Générale dans les locaux de l'UDAF DU RHONE, 12 B Rue Jean-Marie Chavant, 69007 Lyon, sur convocation de la Présidente, Mireille OGIER, effectuée par mail ou par simple lettre.

Il a été dressé une feuille de présence (6 pages numérotées de 1 à 6), qui a été signée par tous les membres de l'Assemblée Générale présents, à jour de cotisation, lors de leur entrée en séance.

Mireille OGIER préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association. Brigitte PERRONCEL et Aline MARGERIE en assurent le secrétariat.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente constate que 36 membres de l'Association à jour de cotisation sont présents ou représentés. Le quorum, (un quart des membres à jour de cotisation au 31.12.16, au nombre de 87), est atteint (soit un quorum de 22). En conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer.

La Présidente remercie toutes les personnes présentes à cette Assemblée Générale, et remercie plus particulièrement,

- L'UDAF, qui nous accueille dans ses locaux très agréables, représentée par Nicole GALY qui est membre de leur Conseil d'Administration.
- Marie-Hélène GAUTHIER, Directrice du Pôle Adoption de la Métropole de Lyon, qui soutient très fortement Horizon Parrainage sur le territoire.
- Et Intissar KOUSSA, Chef de projet développement et animation de réseau, représentant FRANCE PARRAINAGES (basé au Kremlin Bicêtre – 94).

La Présidente déplore le nombre peu important de personnes présentes : nous devons nous interroger sur les causes de cette désaffection, et sans doute proposer un nouveau format (accepter la présence des enfants et leur offrir des animations, tenir l'Assemblée Générale un soir de semaine et plus tard dans l'année).

La Présidente tient à la disposition des membres les documents suivants :

- La feuille de présence certifiée sincère et exacte par la secrétaire
- Les pouvoirs des membres représentés (19)
- Une copie de la lettre de convocation à l'assemblée générale
- Le rapport moral et le rapport d'activité
- Le rapport financier
- Le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05.03.16

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 5 mars 2016
 - Rapport moral de la Présidente
 - Rapport d'activité 2016
 - Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice au 31/12/2016
 - Approbation des nouveaux statuts
 - Démission des membres du Conseil d'Administration et élection des nouveaux membres
 - Montant des cotisations 2017
 - Questions diverses
- **Le procès-verbal de l'AGO du 5 mars 2016** est approuvé à l'unanimité moins 2 absentions.
- **Le rapport moral de la Présidente**

Mireille OGIER rappelle que 2016 a été la première année de son mandat, une année complète pendant laquelle elle a pu réellement mesurer la teneur de sa mission et l'ampleur de la tâche à accomplir.

Plusieurs phases de structuration se sont succédées depuis 2015, pour arriver à la construction des 4 pôles ou commissions (admission des parrainages, commissions des référents, finance et communication/événements).

En 2016, suite aux constats de déficit de coordination entre les commissions, d'absence de lisibilité sur le « qui fait quoi » et d'insuffisance de concertation sur la situation des familles, bénévoles et salariés ont entrepris un travail de réflexion en sous-groupes pour rendre cohérent le projet d'ensemble. Et qui amène aujourd'hui aux effets suivants :

- Une étude plus approfondie de la situation des familles en amont du Comité d'Admission des Parrainages (CAP) qui permet de hiérarchiser les priorités et affiner l'adéquation entre besoins des enfants et attentes des parrains. Le CAP est l'instance pilote et décisionnaire de toute l'activité de l'Association.
- La participation des référents au CAP qui crée une synergie entre tous les bénévoles de compétence médico-socio-éducative, décloisonne les commissions et permet aux référents de s'approprier les suivis.
- La révision de tous nos documents internes, dont la convention de parrainage, qui devient définitive au terme des 6 mois, si tout se passe bien.
- Une plus grande lisibilité des articulations entre bénévoles et salariées

Sur le plan du développement de notre activité, 3 domaines d'évolution significative ont été actés en 2016 :

- L'ouverture d'une antenne à Villefranche, officialisée par le Conseil d'Administration de juin 2016. Elle est composée de 6 bénévoles très impliqués, dont la responsabilité est confiée à Sophie BERNE.
- La commission communication qui était essentiellement portée par une salariée (Marion SESSIECQ), a récemment accueilli Karine MICHAUD, attachée de presse, volontaire pour en prendre la responsabilité.
- Une nouvelle formule de café-rencontre trimestriel inaugurée par Isabelle PRIN-VIVIEN proposant aux familles et aux parrains/marraines d'être forces de proposition des thèmes choisis et acteurs des groupes d'échanges constitués.

Si ces évolutions internes et externes reflètent l'état d'esprit volontaire et participatif de tous les membres, il apparaît cependant que l'Association fonctionne à flux tendu et se maintient au point d'équilibre (entre le temps de bénévolat disponible et la « gestion » globale des parrainages). En effet :

- L'activité de l'Association (155 parrainages) repose essentiellement sur du bénévolat de compétences socio-médico-éducative.
- L'arrivée de nouveaux bénévoles ne fait que compenser la mise en retrait d'autres. De plus, la grande majorité des bénévoles exercent une activité professionnelle en parallèle.
- Notre campagne de communication produit les effets espérés en favorisant la candidature de parrains potentiels. En même temps, le nombre de dossiers familles ne diminue pas.
- Les CAP mensuels saturent sous l'examen des candidatures et décisions à prendre.
- Les situations de plus en plus complexes de parrainages accaparent les référents concernés. Sachant que les arrêts de parrainages sont également à accompagner.

La présidente confirme que l'Association a atteint une limite qu'elle ne pourra pas dépasser et il revient au Conseil d'Administration d'opter pour une des alternatives suivantes : soit maintenir l'Association dans sa configuration actuelle, impliquant un faible développement de son activité, voire une stagnation, soit se doter d'un poste de salarié socio-éducatif à temps partiel, qui aurait pour mission de coordonner l'ensemble de l'activité des parrainages, en lien avec les bénévoles de compétences. Cette deuxième voie, si elle s'avère possible, devra s'envisager avec précaution pour ne pas dénaturer l'identité de l'Association. La force d'Horizon Parrainage réside dans le fait que ses actions sur le terrain du parrainage sont entièrement bénévoles.

Dans ce contexte, l'Association devra également en 2017 envisager son avenir par l'élaboration de son projet associatif sur 3 ans, qui comprendra notamment :

- La révision du règlement intérieur
- La recherche de fonds publics et privés
- L'étude du décret d'octobre 2016 (cf l'article 13 de la loi du 14 mars 2016, portant sur l'élargissement des possibilités d'accueil durable auprès des enfants sous la « tutelle » de la protection de l'enfance, en faisant intervenir un tiers à titre bénévole)
- Le projet d'accompagnement spécifique des jeunes à partir de 16 ans (en lien avec des structures associatives)
- L'étude des besoins en formation pour les bénévoles
- L'accueil des nouveaux bénévoles.

La présidente termine en remerciant chaleureusement chaque bénévole et salariée qui participe à la vie de l'Association et l'enrichit en amenant à la fois ses compétences techniques et son savoir-être.

Question de la salle : Concernant le mécénat, avez-vous eu connaissance de la formation du 29 janvier dernier organisée par la Métropole ?

Réponse : oui, mais nous n'avons pas pu y participer faute de places disponibles. La Métropole propose en effet de nombreuses formations aux associations. Elles sont très intéressantes et bien organisées. C'est à nous de nous en saisir.

Le rapport moral de la Présidente est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Intissar KOUSSA :

*De quelle manière aller vers un développement positif de notre Association sans s'éloigner de notre objet social ? En étant plus précis dans notre approche et en nous adaptant au langage « plus commercial » de nos financeurs. Par exemple, nous continuons à utiliser le terme de MIE (mineurs isolés étrangers) qui est plus adéquat, plutôt que MNA (mineurs non accompagnés).

Suite à un état des lieux qui a montré un nombre élevé d'adolescents en attente de parrainage et qu'il existe aussi des MIE parrainés, nous avons décidé de segmenter le parrainage de proximité au vu des financeurs. Nous avons fait apparaître en plus du lien affectif, le lien « socio-professionnel » entre les jeunes et les parrains.

*A propos du décret d'octobre 2016 : Nous sommes déjà lancés dans un projet d'accompagnement des familles dites « solidaires » (tiers digne de confiance sur un plan administratif), qui souhaitent accueillir des MIE (appel à projets de la Fondation de France sur le département du 94). Nous n'avons pas de contrats d'objectifs, mais notre plan de financement est défini pour prendre en compte 20 jeunes en statut de MIE. FRANCE PARRAINAGES prévoit de nous communiquer ces premiers résultats vers fin mars 2017.

*Autres constats :

- Les associations qui ont un ou plusieurs salariés ont plus de chance de survivre
- Voir la possibilité d'un contrat aidé CUI-CAE pour l'embauche d'un salarié médico-socio-éducatif
- Le parrainage de proximité entre dans de nombreuses thématiques (exclusion, discrimination, enfance, etc...)

➤ Le rapport d'activité 2016

Marion SESSIECQ nous présente les différents thèmes abordés :

- Gouvernance et organisation : Présentation de l'organigramme faisant apparaître notamment la nouvelle dénomination du CAP, la distinction entre la commission communication et les événements (cafés-rencontre, salons...), les deux fonctions de coordinatrice et de conseillère en interface aux commissions de parrainage. Au total, l'Association représente 3 636 heures de bénévolat effectuées, une équipe permanente de 2 salariées à temps partiel, 1 service civique sur une mission de 8 mois. Soit 232 membres, dont 87 adhérents à jour de cotisation. 13 bénévoles et salariées ont bénéficié de 7 temps de formations.
- Activité et partenariats : Nous avons mis en place à ce jour, 155 parrainages (représentant plus de 126 160 h/par an -y compris les nuits-). 55% des enfants parrainés bénéficient d'une mesure spécifique dans le cadre de la protection de l'enfance. 2/3 des situations de fin de parrainage sont indépendantes de l'action de l'Association (exemple : déménagement, séparation familiale, majorité du filleul, etc...). 53% des parrainages durent entre 1 et 3 ans, 27% entre 4 et 9 ans. Nous avons créé l'antenne de Villefranche, comprenant 6 bénévoles, avec la mise en place de 2 parrainages. Concernant les partenariats institutionnels et réseaux : nous avons conclu de nouveaux accords avec : la DRJSCS (Fonjep), le Reaap (CAF), la Formation Rhône Développement Initiative, Parents solo & Compagnie, et la Fneje.

Intervention de Sophie BERNE responsable de l'antenne de Villefranche : nous avons récemment intégré un psychologue homme, ce qui maintient l'équipe à 6, suite à l'arrêt temporaire d'une bénévole. Nous avons beaucoup communiqué auprès des structures de Villefranche. A contrario de Lyon, nous avons plus de demandes de parrains que d'enfants. Une rencontre avec les parrains potentiels est prévue au mois de mai 2017. Nous prenons note de rencontrer La Sauvegarde prochainement.

- Communication et évènements : L'Association s'est dotée d'un nouveau logo avec une accroche « solidarité de proximité », nous disposons désormais de nouveaux supports visuels et numériques.

En 2016, la communauté de notre page Facebook a augmenté de 36% (passant de 170 à 265 membres) : c'est peu, mais c'est une opportunité pour susciter des envies de parrainages.

Nous avons amélioré la ligne éditoriale de la newsletter, plus que doublé sa diffusion, et affiné son suivi via les outils web.

Notre visibilité média s'est élargie grâce à l'arrivée de 2 nouvelles bénévoles de l'agence de presse ABRASIVE. Au total, ce sont 4 articles de presse et 7 passages radio qui ont été réalisés.

L'impact de ce partenariat montre notamment une augmentation significative des demandes de dossier de parrainage, passant de 20 dossiers en janvier 2017, contre 5 à la même période en 2016 et 3 en 2015.

Sur la partie « évènements », nous avons poursuivi et organisé 3 cafés-rencontre, la fête du parrainage (en juin) et une sortie au cirque Médrano (en décembre).

Nous avons également participé à la Foire de Lyon (en mars), à la Course des Héros (en juin), à divers colloques et séminaires et enfin au salon Horizon Séniors (en décembre).

Intervention d'Isabelle PRIN-VIVIEN sur la mise en place de la nouvelle formule de nos cafés-rencontre : suite à un sondage auprès des membres de l'Association lors de la fête du parrainage, nous avons constaté que les attentes portaient essentiellement sur la convivialité et sur la possibilité d'échanges autour du parrainage. Nous avons donc décidé de faire évoluer les cafés-rencontre en consacrant un temps commun entre enfants et adultes, des temps d'échanges en petits groupes (parents/parrains) sur des thèmes choisis (ex. en janvier 2017 : « Qu'est-ce que le parrainage m'apporte ? »), et en adaptant les activités des enfants selon leur âge. Le temps d'échange privilégié autour de la présidente et des futurs parrains et marraines est toujours maintenu.

La Présidente saisit l'opportunité pour faire un appel à proposition sur des idées de lieux plus adaptés à nos cafés-rencontre et aux échanges sur le parrainage de proximité.

- Projets et perspectives 2017 : en complément du projet associatif sur 3 ans et des groupes de réflexion qui se mettront en place (cf rapport moral), nous allons entreprendre la refonte de notre site internet (nous serons aidés pour cela par un grand filleul de l'Association à travers la société STUDIO 218).

Le rapport d'activité 2016 est approuvé à l'unanimité.

➤ Le rapport financier 2016

Nos ressources proviennent à 93% de subventions, 5% de cotisations adhérents et 2% de dons. Nos dépenses principales concernent à 60% nos charges de personnel, et à 30% nos charges de fonctionnement.

Concernant nos fonds associatifs, ils sont à -31 462 euros. Cette baisse s'explique principalement par une diminution de 50% de nos ressources totales.

Bien que cette année l'accent ait été mis sur la communication, les dépenses sont restées identiques à 2015.

En regardant de plus près l'activité du bénévolat, il s'avère que les heures des bénévoles ont augmenté de 36%, correspondant à 2 temps pleins annuels (équivalent SMIC). De plus, tous les déplacements et les frais des bénévoles ne sont pas remboursés (dons à l'Association). Les dons réalisés au profit de l'Association peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôts. Pour en bénéficier, le donateur doit joindre à sa déclaration d'impôt un reçu fiscal délivré par l'Association (contact Blandine PERRIER).

Nous pouvons dire que l'Association se porte bien financièrement (réserve 2017 de 123,7 K€). Cependant, il nous faut être attentif au bon fonctionnement financier et la prudence est de mise.

Les comptes détaillés de l'activité seront envoyés aux partenaires et financeurs.

Question de la salle : A quoi la baisse des subventions est-elle liée ?

Réponse : Nous avons dû financer le poste d'une salariée en totalité, suite à l'arrêt de son contrat CUI-CAE. En même temps, les subventions de la Métropole diminuaient de 6%.

Intervention de Marie-Hélène GAUTHIER : La baisse de 6% a été appliquée à toutes les associations.

Le montant alloué par la Métropole représente une part fixe annuelle et une part variable par parrainage (200 €).

Le budget prévisionnel d'Horizon Parrainage pour 2017 s'élève à 87 k€.

Le rapport financier 2016 est approuvé à l'unanimité.

➤ Les nouveaux statuts d'Horizon Parrainage

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Art. 2 : Rajout de la notion de « jeunes majeurs jusqu'à 21 ans »
- Art. 8 : Sur les cotisations : précision du paiement annuel et du caractère symbolique marquant l'engagement des Membres dans l'Association
- Art. 9 : Les Membres cooptés n'ont pas le droit de vote et participent au Conseil d'Administration à titre consultatif
- Art. 10 : Le mandat du président est limité à 3 ans renouvelable 1 fois
- Art. 12 : Distinction faite sur l'assemblée générale ordinaire et l'AG extraordinaire
- Art. 14 : Rajout de « L'Association doit s'adjoindre les services d'un expert-comptable. »
- Art. 19 : Autorisation donnée d'ouvrir des antennes dans le département du Rhône ou dans les départements limitrophes. Nous mettons fin aux Associations éponymes.

Question de la salle : Le mandat du président se limite donc à 6 ans. Pourquoi pas 9 ans ?

Réponse de la présidente : « J'ai envisagé cette échéance relativement au contrat d'objectifs fixé. Un mandat limité permet de penser à la prise de relai de l'activité avant son échéance et de renouveler régulièrement la dynamique associative ».

Les nouveaux statuts d'Horizon Parrainage sont approuvés à l'unanimité.

➤ Constitution du Conseil d'Administration d'Horizon Parrainage

En cours d'année, ont démissionné : Michèle RIVAL, Sarah JOANNES.

La démission de Catherine PERRIER nous a été transmise début février 2017.

Les nouvelles candidatures au Conseil d'Administration sont : Sophie BERNE, Françoise SALMON, et Aline MARGERIE. Après présentation de leurs motivations, ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose donc des 16 personnes suivantes :

- Abdelouahed BELMALIH (représentant les parents)
- Marie-Françoise ALLOIN
- Véronique AUBEL
- Jacques BELLET
- Claire BENCHERIF
- Sophie BERNE
- Annie CAMBIE
- Evelyne JOLIVET
- Martine LIAUTAUD
- Aline MARGERIE
- Mireille OGIER
- Blandine PERRIER
- Brigitte PERRONCEL
- Isabelle PRIN-VIVIEN
- Pascale RICHIN
- Françoise SALMON

Nous remercions vivement tous ces bénévoles pour leur implication. Le nouveau Conseil d'Administration se réunit à la fin de cette assemblée afin d'élire son bureau : président, trésorière, et secrétaire.

➤ Montant des cotisations 2017

Le Conseil d'Administration propose de ne pas augmenter le montant des cotisations en 2017. Soit 35 euros pour les parrains et sympathisants et 5 euros pour les familles.

Suite à une baisse significative des cotisations cette année (soit un manque de 1 630 euros), nous avons convenu de mettre en place de nouveaux modes de règlement. Deux propositions sont à l'étude : le règlement sécurisé via notre site internet, et la mise en place d'un prélèvement annuel.

Les personnes présentes peuvent d'ores et déjà s'acquitter de leur cotisation 2017 (par chèque ou espèces) auprès de Marion SESSIECQ. En contrepartie, une carte d'adhérent nominative ainsi qu'une note d'information leur seront remis.

Les cotisations (ainsi que les dons) font l'objet de l'envoi systématique d'un reçu fiscal.

Le maintien des cotisations pour 2017 est approuvé à l'unanimité.

➤ Questions diverses

Pas de question.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17H15. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et la Vice-Présidente.

Mireille OGIER
Présidente



Brigitte PERRONCEL
Vice-Présidente

